

Demande d'autorisation d'inscription

Les enseignants du cycle moyen secondaire en exercice peuvent être autorisés à s'inscrire à l'Université.

Composition du dossier de la demande d'inscription:

1. Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen ;
2. Une autorisation pour suivre des études à l'Université délivrée l'IA dont dépend l'établissement d'exercice ;
3. Un certificat de prise de service délivrée par l'établissement;
4. Un emploi du temps délivré par l'établissement ;
5. Une copie légalisée des diplômes, attestations et relevés de note.

Le dossier complet doit être déposé au rectorat de l'UCAD